LE PROGRAMME DE COOPERATION TRANSNATIONALE IV B ESPACE ATLANTIQUE

OBJECTIF DU PROGRAMME : Le programme vise à faire progresser de manière significative et tangible une coopération territoriale orientée vers un développement territorial solidaire, durable et équilibré de l'Espace Atlantique et de son patrimoine maritime.

ZONAGE : La zone de programmation est désormais limitée aux seules régions littorales, afin de renforcer la dimension maritime du programme.
En France, 6 régions sont concernées par ce programme : la Bretagne, la Basse Normandie, la Haute Normandie, les Pays de la Loire, l'Aquitaine et Poitou-Charentes

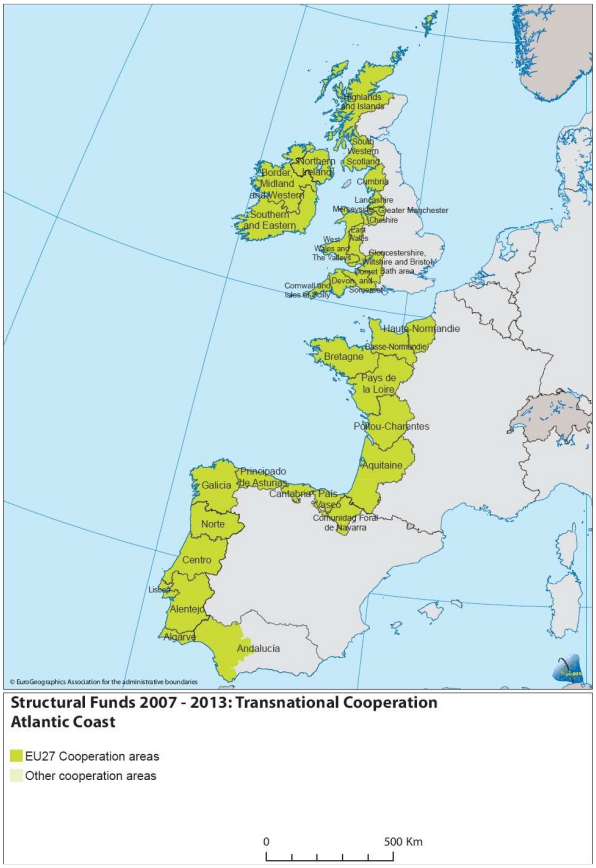

BENEFICIAIRES :

- Les autorités nationales, régionales ou locales, y compris les départements sectoriels et leurs agences publiques ou des agences équivalentes
- Les universités et les agences de recherche et développement
- Les organisations à but non lucratif.
- Les entreprises à but lucratif peuvent participer en tant que partenaires associés à un projet Espace Atlantique, pour autant qu'elles assument en totalité les coûts liés à leur participation.

AUTORITE DE GESTION :
La Commission de Coordination et de Développement Régional Norte du Portugal est chargée de la gestion et de la mise en œuvre du programme. Le Secrétariat Technique commun à l'ensemble de la zone est basé à Porto et s'appuiera sur un réseau de correspondants nationaux (rôle assuré en France par la Préfecture de la région Pays de la Loire).

Contact Secrétariat technique conjoint :
atlantico.stc@ccdr-n.pt

AUTORITE NATIONALE : **Préfecture de la région Pays de la Loire** :

Bertrand Tourillon :
bertrand.tourillon@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

AXES PRIORITAIRES DE COOPERATION :

PRIORITE 1	PRIORITE 2	PRIORITE 3	PRIORITE 4
Promouvoir les réseaux entrepreneuriaux d'innovation transnationaux	Protéger, sécuriser et valoriser durablement l'environnement marin et côtier	Améliorer l'accessibilité et les liaisons internes	Promouvoir les synergies transnationales e n matière de développement urbain et régional durable

MONTANTS : Le budget du programme de coopération transnationale Espace Atlantique s'élève à **104 millions d'euros de FEDER pour la période 2007-2013.** Le taux d'intervention du FEDER a été fixé à 65% pour les projets.

CALENDRIER :

- Deux appels à projets ont été sélectionnés depuis le lancement du programme (2008 et 2009)
- Le prochain appel pourrait être lancé en fin d'année 2010. Sans que son format ne soit encore arrêté, celui-ci pourrait être restreint à certains axes du programme.

Site internet du programme : www.coop-atlantico.com